



CDFA/CFPPA AGRICOLE DE LA GIRONDE

CENTRE DÉPARTEMENTAL DE FORMATION D'APPRENTIS  
CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE PROMOTION AGRICOLES

**BORDEAUX**  
**GIRONDE**

**DIFFUSION :****Coresponsables de site****Dossier suivi par :** Direction**Objet :** Modalités d'organisation de délivrance des diplômes professionnels**Date :** Blanquefort, le 20/05/2021

## NOTE D'INFORMATION N°19 – 2020/2021

Modalités d'organisation de délivrance des diplômes professionnels

DEPARTEMENT

<http://com.cdfacfp33.com>

Dans les questions/réponses du 11/05 de la DGER, des éléments d'organisation et d'évaluation des examens ont été donnés pour les différents niveaux de formation :

- Modalités d'organisation suivant les matières
- Arrêt des CCF pour l'année en cours

Pour rappel

"40. Qu'en est-il des modalités d'organisation de délivrance des diplômes professionnels (CAPA, Bac pro, BTS) ?  
\_Les épreuves ponctuelles terminales de tous les diplômes professionnels sont maintenues.\_  
\_Pour les spécialités du baccalauréat professionnel délivrées par le MAA, concernant les épreuves générales, ce sont les deux meilleures notes (parmi celles obtenues aux épreuves de mathématiques, de français et d'histoire-géographie) qui conditionneront la délivrance du diplôme.\_  
\_Pour l'ensemble des diplômes professionnels (CAPA, Bac pro, BTS), les CCF non encore réalisés sont tous neutralisés en suivant les modalités de la note de service DGER/SDPFE/2021-167 du 05 mars 2021 pour les classes de terminale Bac Pro ou de deuxième année CAPA et BTS présentant l'examen pour cette session 2021 ET pour les classes de première Bac Pro ou de première année CAPA et BTS présentant l'examen pour cette session 2022 (cf. note de service 2021-352 disponible au BO agri)."  
\_Les réponses données par l'administration dans ce document ont valeur de circulaire."

Nous vous remercions de mettre en œuvre ces instructions sur l'ensemble des sites.

**Le Directeur Adjoint de l'EPLEFPA  
de Bordeaux Gironde,**  
Chargé de la formation continue et  
de l'apprentissage

La Direction

**LUC DIAZ**



Le CDFA et le CFPPA de la Gironde sont des centres constitutifs de :

L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLES

87 avenue du général de Gaulle - CS 90113 - 33295 BLANQUEFORT Cedex

Tel : 05 56 35 61 10 - Fax : 05 56 35 61 00

Mail : [cfppa.blanquefort@educagri.fr](mailto:cfppa.blanquefort@educagri.fr) - [cfa.blanquefort@educagri.fr](mailto:cfa.blanquefort@educagri.fr) - Site web : [www.formagri33.com](http://www.formagri33.com)

CFPPA N°SIRET : 19331424200036 - N°activité/existence (ce numéro ne vaut pas agrément de l'Etat) : 7233P020333 - Code APE : 8559A

CDFA N°SIRET : 19331424200044 - N°activité/existence (ce numéro ne vaut pas agrément de l'Etat) : 7233P020333 - Code APE : 8532Z